

Déclaration orale
Pré-session EPU sur Bénin
Genève, 1^{er} Décembre 2022

Excellence Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Auguste AGOUNKPE et je représente toute la famille franciscaine du Bénin. Je prends la parole au nom du groupe de travail des OSC béninoises pour l'Examen Périodique Universel. Ma présentation portera sur les droits des enfants notamment sur les questions liées à l'accès à la santé des enfants, l'accès à l'éducation des enfants, l'enfance en situation difficile.

En vue de mettre en œuvre les recommandations issues du troisième EPU, relativement à l'accès à la santé diverses initiatives ont été prises par le Gouvernement béninois.

L'amélioration de la couverture sanitaire lors des cinq (5) dernières années ; la construction d'un centre de traitement des maladies infectieuses et d'un centre de prise en charge des cancers et oncologie pédiatrique dans l'enceinte du Centre hospitalier départemental de l'Ouémé témoignent de ces initiatives.

Néanmoins, on note encore des taux très élevés de la morbidité et de la mortalité infantile qui positionne le Bénin dans les 20% de pays ayant le taux de mortalité infantile le plus élevé dans le monde. L'insuffisance des ressources financières allouées au secteur de la santé est remarquable.

En 2019 et 2020, le secteur de la santé occupait respectivement 5,03% et 5,09% du budget total. Le groupe de travail des OSC béninoises note que ce taux est largement inférieur à 15% conformément aux engagements pris par les gouvernements africains à Abuja en avril 2001 au sujet de la part du budget général de l'Etat à consacrer à la santé. Ajoutons à cela, l'insuffisance d'infrastructures sanitaires, la pauvreté du plateau technique, l'insuffisance du personnel et l'inaccessibilité géographique de certains centres de santé.

Le groupe de travail des OSC béninoises suggère les recommandations suivantes :

- a) mettre en place une politique durable visant à protéger les enfants des rues en leur garantissant leur accès aux soins et aux services sociaux ;**
- b) renforcer d'accès aux services de soins prénatals, postnatals et obstétricaux dans l'ensemble du pays et améliorer la qualité des services existants afin de faire baisser le taux de mortalité maternelle.**

Sur la question d'accès à l'éducation, malgré le cadre législatif complet dont dispose le Bénin, et la prise d'autres mesures dont l'implémentation d'un programme de cantines scolaires aux enfants du primaire, l'adoption Aussi, d'un plan sectoriel de l'éducation avec la mise place de la plateforme « Educmaster" permettant le suivi des apprenants, il est à déplorer le cas des milliers d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation en raison de facteurs sociaux, culturels et économiques et particulièrement le défaut d'une gratuité complète. On

note également l'insuffisance du budget affecté au secteur éducatif, le manque de personnel qualifié et la vétusté de bon nombre d'infrastructures.

Au regard de ces défis, nous suggérons les recommandations suivantes :

- a) intensifier les efforts afin d'assurer la gratuité de l'enseignement primaire dans les faits et créer un environnement protecteur et sécurisé pour tous les enfants afin de les maintenir dans le système éducatif ;**
- b) augmenter le budget alloué au secteur de l'éducation dans la proportion de 20 % du budget national, afin d'améliorer la dotation des établissements en infrastructure, en personnel, et en intrants de fonctionnement.**

Relativement à l'enfance en situation difficile, nous prenons note de certaines avancées réalisées sur le plan juridique, avec l'adoption Code pénal de 2018 qui prévoit la répression de l'infanticide et la protection des enfants accusés de sorcellerie, la création de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes [ANIP] pour faciliter l'enregistrement des naissances, ainsi que la loi de 2021 portant disposition spéciale de répression des infractions commises à raison du sexe et de protection de la femme pour, aussi, réprimer les atteintes sexuelles aux enfants.

Toutefois, la réponse étatique demeure insuffisante et de nombreux problèmes sont à déplorer. Selon la Direction sociale du tribunal de première instance d'ABOMEY-CALAVI, vingt-six (26) cas de viols sur mineur ont été enregistré durant les huit premiers mois de l'année 2021. Dans le département de l'ATLANTIQUE, on note vingt-six [26] cas de viol sur mineurs de 04 ans à 16 ans au cours du 1er semestre de 2021.

Autrement dit, une fille de 04 à 16 ans est violée chaque semaine dans ce département, le plus souvent dans la commune d'ABOMEY-CALAVI. D'après nos sources, le châtiment corporel dans les écoles, surtout dans les écoles privées et confessionnelles, l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles à l'égard des enfants sont toujours lésion. En 2020, une fille a été enfermée dans une chambre par son père durant de nombreux jours, a été retrouvé très chétive, devenue sourde muette et désormais au refuge de l'orphelinat Claudio Migneco. Ces faits sont porteurs de graves difficultés pour l'enfance.

Au regard des préoccupations sus évoquées, nous suggérons les recommandations suivantes ;

- a. accélérer le processus d'autorisation d'ouverture des Centres d'Accueil et de Protection des Enfants [CAPES] en vue d'une célérité dans la délivrance des agréments ;**
- b. opérationnaliser et vulgariser, la ligne d'assistance et d'écoute des enfants en situation de danger.**

- c. renforcer la sensibilisation des communautés concernées et de la population en général sur la nature criminelle des pratiques de l'infanticide et les encourager à en dénoncer les auteurs ;**
- d. mettre en place un mécanisme fiable de collecte de données sur la situation des enfants dans le pays.**

Excellence Mesdames et Messieurs, merci pour votre aimable attention.